



Renseignements sur la fabrication et l'importation de substances toxiques et sur l'importation de produits qui en contiennent

Section 1 – Renseignements concernant le fabricant ou l'importateur

Renseignements sur l'établissement principal du fabricant ou de l'importateur :

Nom de l'entreprise :	Nom de la personne autorisée :	
Adresse municipale :	Titre de la personne autorisée :	
	Numéro de téléphone:	Poste:
Adresse postale :	Numéro de télécopieur (le cas échéant) :	
	Adresse électronique (le cas échéant) :	

Préparé et soumis par (si différent du fabricant ou l'importateur ci-dessus) :

Nom de la compagnie (le cas échéant) :	Nom de la personne autorisée à agir au nom du fabricant ou de l'importateur :	
Adresse municipale :	Titre de la personne autorisée :	
	Numéro de téléphone:	Poste:
Adresse postale :	Numéro de télécopieur (le cas échéant) :	
	Adresse électronique (le cas échéant) :	

Section 2 – Renseignements concernant une substance toxique mentionnée à la colonne 1 de la partie 4 de l'annexe 2 du Règlement, et chaque produit importé ou fabriqué qui contient cette substance

Nom de la substance (tel qu'identifiée dans le règlement) :

Année civile :



Dans le cas d'une substance, compléter les colonnes A-E. Dans le cas d'un produit, compléter toutes les colonnes (A-H).

A	B		C		D		E	F	G		H	I
Nom du produit (le cas échéant)	Quantité totale de la substance toxique fabriquée au Canada et l'unité de mesure		Quantité totale de la substance toxique importée au Canada et l'unité de mesure		Quantité totale de la substance toxique vendue au Canada et l'unité de mesure		Mention de l'utilisation projetée de la substance toxique	<i>Renseignements sur le produit, le cas échéant :</i>				
								Mention de l'utilisation projetée du produit	Concentration moyenne pondérée annuelle de la substance toxique dans le produit et l'unité de mesure	Méthode analytique utilisée pour déterminer la concentration de la substance toxique dans le produit	Limite de détection de la méthode analytique	
		Unité		Unité		Unité						

Identifiez chaque personne au Canada à qui le fabricant ou l'importateur a vendu la substance toxique ou le produit :

Nom du produit (le cas échéant)	Nom du client, adresses municipale et postale, numéro de téléphone, adresse électronique (le cas échéant) et numéro de télécopieur (le cas échéant)				
	Nom du client:		numéro de téléphone:	poste:	adresse municipale:
	adresse électronique:		numéro de télécopieur:		adresse postale:
	Nom du client:		numéro de téléphone:	poste:	adresse municipale:
	adresse électronique:		numéro de télécopieur:		adresse postale:
	Nom du client:		numéro de téléphone:	poste:	adresse municipale:
	adresse électronique:		numéro de télécopieur:		adresse postale:

Joindre des feuilles supplémentaires au besoin.



Section 3 – Renseignements concernant les laboratoires

Identifiez chaque laboratoire où la concentration de la substance toxique dans le produit a été déterminée :

Nom du produit (le cas échéant)	Nom du laboratoire, adresses municipale et postale, numéro de téléphone, numéro de télécopieur (le cas échéant) et adresse électronique (le cas échéant)		
	Nom du laboratoire :	numéro de téléphone:	adresse municipale:
		poste:	
	adresse électronique:	numéro de télécopieur:	adresse postale:
	Nom du laboratoire :	numéro de téléphone:	adresse municipale:
		poste:	
	adresse électronique:	numéro de télécopieur:	adresse postale:
	Nom du laboratoire :	numéro de téléphone:	adresse municipale:
		poste:	
	adresse électronique:	numéro de télécopieur:	adresse postale:

Section 4 – Déclaration

Je déclare que les renseignements sont complets et exacts.

Date

Lieu

Signature de la personne autorisée à soumettre ces renseignements

Avertissement :

Le présent formulaire n'est publié qu'à titre informatif et ne contient peut-être pas toutes les exigences juridiques. En cas d'incohérence ou de contradiction entre l'information contenue dans le présent document et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) ou le Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012), ce sont les versions officielles de la Loi ou du Règlement qui ont préséance. La version officielle du Règlement se trouve à l'adresse suivante : <http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/fra/reglements/DetailReg.cfm?intReg=207>.